Qu'est-ce **qu'un VAE ?**

C'est un Vélo à Assistance Électrique (VAE) qui fournit une aide au pédalage grâce à un moteur électrique alimenté par une batterie. L'assistance se coupe quand le vélo atteint 25 km/h.
Régularité des temps de trajet et réduction du coût de déplacement en font une solution idéale de déplacements urbains.

Qu'est-ce qu'un **vélo cargo ?**

C'est un vélo à deux roues (biporteur) ou trois roues (triporteur) équipé d'une malle à l'avant qui permet de transporter des colis, des outils, ...
Il permet également la vente ambulante et la promotion de son entreprise.
Certains modèles sont équipés d'une assistance électrique au pédalage.

Où retirer ma demande **de subvention ?**

https://aides-velo.nantesmetropole.fr
Assistance téléphonique au 02 14 40 41 50
du lundi au vendredi de 9h00 à 14h

Infos **subvention.velo@nantesmetropole.fr**

Plus d'infos sur
www.nantesmetropole.fr

Nantes Métropole
2 cours du Champ-de-Mars
Nantes 44 923 CEDEX 09
Tél. : 02 40 99 68 68
nantesmetropole.fr

DG à l'information et à la relation au Citoyen Nantes Métropole - Réf. 2017-07-143 - © Photo : Emmanuelle Tran-Le Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier recyclé - S2103

Nantes Métropole



Aide à l'achat d'un vélo

pour les professionnels



nantesmetropole.fr

Une métropole engagée
en faveur de la qualité de vie

La mobilité durable est une préoccupation majeure pour Nantes Métropole qui favorise la pratique du vélo.

Dans la cadre de son plan vélo Nantes Métropole met en place un dispositif d'aide à l'achat de cycles (vélos à assistance électrique, vélos cargo avec ou sans assistance électrique) pour les professionnels exerçant dans l'agglomération nantaise.



Qui peut en **bénéficier ?**

Cette offre s'adresse aux livreurs, coursiers, réparateurs, artisans, commerçants, professionnels du soin à domicile dont l'activité est basée sur le territoire de Nantes Métropole *.

LE CYCLE ACHETÉ DOIT ÊTRE UN OUTIL DE TRAVAIL

*Selon la liste des codes d'activités NAF éligibles à cette subvention.

Une aide financière **jusqu'à 600 euros !**

Il s'agit d'une subvention fixée à hauteur de 30 % du prix d'achat TTC d'un cycle dans la limite de 600€ TTC par véhicule neuf acheté.

Cette aide est limitée à 10 véhicules par bénéficiaire pour une durée de 3 ans.
Sont concernés les vélos à assistance électrique, vélos cargo biporteurs ou triporteurs avec ou sans assistance électrique.

LA REVENTE DE VOTRE CYCLE DANS LES 3 ANS VOUS IMPOSE DE REMBOURSER LA SUBVENTION À NANTES MÉTROPOLE.

Pourquoi passer **aux cycles ?**

+ Économique

La subvention d'achat peut atteindre jusqu'à 600 euros. Et vous économisez les frais de carburant !

+ Pratique

Parfaitement adapté au milieu urbain, le vélo est **la solution idéale de déplacement en ville.** Finis les bouchons et les problèmes de stationnement ! De plus, **l'assistance électrique** garantit un confort incomparable en aidant au démarrage après un arrêt et en permettant de **maintenir une vitesse constante sans effort supplémentaire** dans les côtes ou avec un vent de face.

+ De qualité de vie

Grâce aux cycles, **vous limitez les émissions de polluants ainsi que les nuisances sonores.** Vous participez ainsi à améliorer le cadre de vie de chacun.